

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION N°CP2026- 04/3/7 DOSSIER N°7354	MANDAT SPÉCIAL POUR 2026-2027 PRISE EN CHARGE DE FRAIS AU REEL
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : MANDAT SPÉCIAL POUR 2026-2027 PRISE EN CHARGE DE
FRAIS AU REEL**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-04/3/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer un mandat spécial, pour les années 2026 et 2027 à:

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, pour les déplacements à effectuer en dehors du département au sein des organismes ci-dessous ou pour les réunions suivantes :

- Assemblée des Départements de France (ADF) et organismes ou instances en lien avec l'ADF (Bureau de l'ADF, commissions, groupe de travail),
- Auditions ministérielles ou parlementaires,
- Congrès de l'ADF et réunions du groupe DCI,
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,
- Agence Régionale de Santé,
- Déplacement dans les autres départements pour des rencontres avec les Présidents de Conseils départementaux pour des sujets ayant un intérêt pour le Conseil départemental,
- Congrès de l'Association des Maires de France et plus généralement associations d'élus,
- Salon international de l'agriculture.

Patrice MORANCAIS, Catherine DEFEMME, Franck FOULON, Marie-Christine BUNLON, Thierry GAILLARD, Hélène FAIVRE, Valéry MARTIN, Marie-Thérèse VIALLE, Laurence CHEVREUX, dans leur domaine respectif de compétence en qualité de Vice-Président(e)s pour les déplacements à effectuer en dehors du département au sein des organismes ci-dessous ou pour les réunions suivantes :

- Assemblée des Départements de France pour les réunions qui concernent le domaine de compétences de leur délégation et pour le Congrès annuel,
- Auditions ministérielles et/ou parlementaires pour ce qui concerne le domaine de compétence de leur délégation,
- Réunions avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour ce qui concerne le domaine de compétences de leur délégation,
- Déplacement dans les autres départements pour des réunions avec les autres Conseils départementaux, pour ce qui concerne le domaine de compétences de leur délégation,
- Associations d'élus,
- Salon international de l'agriculture,
- Assemblée Nationale,
- Sénat.

Marie-Thérèse VIALLE, Vice-Présidente chargée de l'autonomie, pour les déplacements à effectuer en dehors du département au sein de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et de l'agence régionale de santé (ARS).

- d'autoriser, selon les justificatifs fournis, le remboursement au réel des frais engagés par ces derniers résultant de l'exécution de ce mandat, étant précisé que la dépense sera imputée au chapitre 65, article 65312 ;

- d'autoriser, selon les justificatifs fournis, le remboursement au réel des frais engagés par les agents du Département accompagnant les élus lors de ces mandats spéciaux, étant précisé que la dépense sera imputée au chapitre 011, article 6251.

Pour l'ensemble des décisions.

Commission Permanente du 24/04/2026 - Dossier n°7354

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Mme Catherine DEFEMME, M. Franck FOULON, Mme Marie-Christine BUNLON, M. Thierry GAILLARD, Mme Hélène FAIVRE, M. Valéry MARTIN, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Laurence CHEVREUX, Elus concernés par le mandat spécial de prise en charge de frais réel

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET